Compte rendu de la séance du 28 octobre 2014

Date de la convocation: 21/10/2014

L'an deux mille quatorze et le vingt huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : Alain MICHEL, Emile BADIH, Jérémi BARANOWSKI, Laëtitia COLLET, Adèle KUENTZ, Gisèle MAUREL, Thomas MINI, Monique OUVRIER-BUFFET, Denis PICHON, Nicolas WIERZBINSKI

Représentés:

Excusés:

Absents: Christine MARCELLIN

Secrétaire de séance: Laëtitia COLLET

Ordre du jour:

- Cérémonie du 11 novembre
- Bons de noël pour les enfants
- Bons de noêl pour les personnes de plus de 75 ans
- Rôle de l'eau
- Convention de mise à disposition de la salle pour l'assistante sociale
- Plan d'accessibilité de la voirie, des espaces et bâtiments publics communaux
- Contrat de prestation juridique à destination des collectivités locales
- Maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon
- Deneigement
- Brise essieux

La séance est ouverte à sous la présidence de M Alain MICHEL, Maire.

M le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu tel qu'il a été rédigé.

M le Maire fait le point sur le déroulement de la réunion d'information avec la population et rappelle que seul le maire a le pouvoir de police sur le territoire de la commune, et que les conseillers ont le devoir d'être présents aux réunions du conseil municipal pour y voter les décisions, et qu'ils tiennent tous leurs rôles dans ce domaine. Il donne ensuite la parole aux conseillers municipaux qui souhaitent s'exprimer et échanger à ce sujet.

M le Maire informe les conseillers municipaux que 2 points surlesquels il convieindrait de délibérer n'ont pas pu être inscrits à l'ordre du jour : le chemin du Planeuil et le bilan du SIVU d'Irrigation, et leurs demande s'ils sont d'accord pour les aborder à cette séance. Le conseil municipal décide à l'unanimité de membres présents d'aborder ces 2 points à la séance du jour.

1-Cérémonie du 11 novembre

Le conseil municipal décide d'organiser la commémoration du 11 novembre comme les années précédentes.

2- Bons de Noël des enfants (D-2014-60)

M Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années déjà la commune de Piégut offre à chaque enfant, de sa naissance à son entrée au collège, un bon d'achat à retirer dans un magasin de Gap (à choisir parmi une liste) à l'occasion de Noël.
Pour Noël 2013 , le montant de ce bon était de 40 €uros.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de renouveler ce système de bons d'achat pour les enfants de Piégut, de leur naissance à leur rentrée au collège, pour noël 2014, le montant de ce bon étant fixé à **40 €uros** par enfant.

3-Bons de Noël des collégiens(D 2014 061)

Mme Laettia COLLET conseillère municipale à la commssion jeunesse propose qu'il soit offert à noël aux collégiens habitant Piégut un bon de noël, comme il se fait depuis des années pour les enfants jusqu'au cm2. Elle propose un montant de 20€ par collégien, bon d'achat à retirer dans un magasin de Gap à l'occasion de Noël.
M le Maire met cette proposition au vote.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'offrir un bon d'achat culturel à chaque collégien de Piégut, pour noël 2014, le montant de ce bon étant fixé à 20 **€uros** par collégien.

4-Cadeaux aux personnes de plus de 75 ans(D 2014 062)

M le Maire rappelle au conseil municipal que depuis plusieurs années déjà la commune accorde aux personnes âgées de plus de 75 ans, habitant à l'année sur la commune, un cadeau de noël et qu'il convient de délibérer à ce sujet pour le noël 2014. Pour noël 2013, le montant du bon était de 40 €uros.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de continuer à offrir aux personnes âgées de plus de 75 ans, habitant à l'année sur la commune, un cadeau pour noël, le montant étant fixé à **40 €uros** par personne âgée pour Noël 2014.

5-Rôle de l'eau et de l'assainissement

M le Maire fait le point sur les facturés de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2014 et propose d'admette en non valeur l'impayé de la famille Bohic-Ponthieux anciennement locataire des HLM et qui a démanagé l'été 2012. Le conseil municpal accepte à l'unanmité des membres présents cette proposition.

6-Permanence assistante sociale :
Convention avec le Conseil Général des Alpes de Haute Provence pour la mise à disposition gratuite de la salle de l'étage de la maison commune(D 2014 063)

M le Maire rappelle au conseil municipal qu'une permanece de l'assistante sociale du centre social de Sisteron a lieu depuis 2 ans une fois par mois dans la salle de l'étage de la maison commune.
Le Conseil Général des Alpes de Haute Provence propose une convention à la signature pour la mise à disposition de cette salle.
M le Maire demande au conseil municipal de délibérer au sujet de cette convention.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite de la salle de l'étage pour la permanence mensuelle de l'assistante sociale, en précisant qu'un jour d'ouverture du secrétariat de mairie est préférable pour le bon déroulement de cette permanence (photocopie par exemple).

7-Accessibilité des bâtiments communaux au public

M le Maire rapelle aux conseillers municipaux que, selon la loi initiale sur l'accessiibilité des bâtiments publics, les bâtiments communaux devaient être rendus accessibles à tout public pour janvier 2015. Cette loi a été revue et les services de l'Etat demandent donc maintenant qu'un calendrier des réalisations à entreprendre soit établi pour septembre 2015. A Piégut sont concernés : la mairie, l'école et la maison commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de faire appel à un architecte ou à un bureau d'étude pour réaliser ce calendrier de mise aux normes.

8-Contrat de prestation juridique

M le Maire informe le conseil municpal qu'il a fait appel à un avocat pour le suivi du contentieux entre lecouple Barbereau- Badih et M Callewaert au sujet d'in permis de construire à Jussel, et qu'il a signé pour cela un contrat de prestation juridque pour un montant annuel de 1470€uros hors taxe.

9-Objet : Convention de maîtrise d' ouvrage déléguée pour la construction de la station d'épuration et des réseaux de transferts du village avec la Communauté de Communes du Pays de Serre Ponçon.(D 2014 064)

M le Maire rappelle au conseil municipal qu'en mai 2009, une convention de maîtrise d' ouvrage déléguée pour la construction de la station d'épuration et des réseaux de transferts du village a été signée par Mme Le Maire avec la Communauté de Communes du Pays de Serre Ponçon.

Lecture est faite de ladite convention.

Pour des raisons de traitement rapide des informations et afin d'éviter un échelon administratif de plus dans l'élaboration de ce projet, M le Maire propose au conseil municipal de dénoncer cette convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à 6 voix pour, 3 contre et une abstention de dénoncer cette convention.

10-Déneigement

En ce début de période hivernale , M le Maire tient à rappeler, afin d'éviter toutes remarques ou réclamations, à son conseil municipal et à tous les administrés, que le déneigement effectué par l'employé communal avec la lame à neige est un service rendu par la commune à ses habitants, et que ce service est lié aux contraintes météorologiques et techniques.

11-Bilan du SIVU d'Irrigation

Me le Maire donne la parole à Gisèle Maurel, conseillère municipale déléguée au SIVU d'Irrigation . Mme Maurel présente le bilan, fait part du déficit du réseau du Haut Piégut, et propose que celui-ci soit comblé par la commune de Piégut comme les années passées.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

12- Zone 30 au village : pose de 3 plateaux de ralentissement(D 2014 065)

M le Maire rappelle au conseil municipal que depuis de très nombreuses années un projet pour ralentir la vitesse de la circulation dans le village est à l'étude sans trouver de solution.

M le Maire donne le compte rendu de l'entrevue qu'il a eue avec un cabinet d'étude qui travaille sur ce type de projet, et propose donc, sur ses conseils, de monter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Gnéral des Alpes de Haute Provence pour des plateaux de ralentissement à implanter : à chaque entrée du village et en son milieu.Une "zone30" sera ainsi délimitée et la sécurité dans le village améliorée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de monter un dossier auprès du Conseil Général 04, pour d'une part être autorisé à implanter ces 3 plateaux de ralentissement et d'autre part obtenir un financement du Conseil Général 04 à hauteur de 40 %.

13-Arbres à couper à Neyrac

M le Maire informe le conseil municipal que quelques arbres situés sur du terrain communal seraient à couper à Neyrac pour permettre unmeilleur ensoleillement. Il propose au conseil municipal d'acheter ces arbres et de les couper moyennenant le paiement de la taxe à ONF, comme il l'avait déjà fait en 2012. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition.

14-Chemin du Planeuil : échange de parcelles(D 2014 066)

M le Maire informe le conseil municipal qu'en avril 2014 une enquête publique avait été menée pour la vente d'un chemin au Planeuil à un de ses habitants, M Thomas MINI, dont la propriété jouxte ledit chemin.

Le commissaire enquêteur avait validé cette enquête publique de façon favorable.

M le Maire propose qu'à la place d'une vente soit procédé un échange de terrain.

M Denis PICHON ayant quitté la séance pour se rendre à son travail, et M Thomas MINI ayant quitté la séance, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 8 voix pour de procéder à un échange de terrain plutot qu'à une vente, autorise M le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, et décide que tous les frais engendrés seront à la charge du demandeur.

15-Document unique de prévention des risques professionnels du personnel :

Les conseillers municipaux font part de leur accord sur le document établi et demandent qu'une priorisation des actions soit mentionnée. Le document unique est adopté à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

* M le Maire fait part au conseil municipal du dossier établi par l'institutrice pour la classe transplantée

*M le Maire informe les conseillers municipaux des dates du salon des maires à Paris

*Logement au dessus de l'école : M le Maire informe le conseil municipal que la locataire actuel a donné son préavis.

*Piste forestière : M Thomas Mini informe le conseil municipal que certaines voitures roulent sur la piste forestière sans autorisation et à une vitesse excessive. Il demande à ce que soit posé un panneau "sauf ayant droit" sous le panneau "interdit à la circulation".

*Sortie des enfants de la maternelle : Mme collet deande à ce que soit distribué aux parents des élèves de maternelle du regroupement pédagogique Piégut – Venterol habitant à Piégut, un courrier leur rappelant que la loi impose aux communes, pour des raisons de sécurité, de confier les enfants de moins de 6 ans à la sortie de la classe ou à la descente du bus scolaire, à un majeur autorisé par la famille dudit enfant.

En aucun cas un enfant de maternelle ne peut rentrer chez lui, après la classe ou à la descente du bus scolaire, seul ou accompagné par un mineur, même de sa famille.

Dorénavant, au cas où il n'y aurait pas un adulte mandaté par les parents pour venir chercher leur enfant de maternelle à la descente du bus scolaire, leur enfant sera pris en charge par la personne responsable de la garderie péri-scolaire jusqu'à l'arrivée des parents.

Malheureusement un incident peut vite arriver même dans un petit village, et le conseil municipal tient à la sécurité de ses petits.

La séance est levée à 23heures

Le Maire

Alain MICHEL